

Compte-rendu #15 – Séance du 14 septembre 2021

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

1. Question de la députée Hélène Ryckmans (Ecolo) :

[« Prise en charge des étudiants afghans »](#)

Au vu de la **situation politique et humanitaire en Afghanistan**, la ministre a évoqué, lors de la rentrée parlementaire, le réseau international « Scholars at Risk » (dont la mission est de protéger les universitaires et de promouvoir la liberté académique), les **bourses postdoctorales d'urgence** et l'**aide logistique** aux personnes pouvant occuper des postes ouverts en Belgique.

Qu'en est-il concrètement de ces possibilités d'aide ? Comment allons-nous identifier les chercheurs et chercheuses « en danger » ? Les familles de ces personnes seront-elles prises en charge ? **Quelle est la pérennité du mécanisme de bourses ?** Qu'en est-il des universités ne participant pas au réseau Scholars at Risk ?

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

La situation des académiques en danger suscite l'inquiétude depuis plusieurs années, que ce soit au sein de la commission des relations internationales de l'ARES ou de chaque université – autonome quant à la gestion des appels visant à proposer des postes aux chercheurs et chercheuses afghanes. **« Un outil spécifique de soutien financier à l'égard des académiques et chercheurs en danger est en discussion ».**

Par ailleurs, **les bourses d'excellence « IN WBI »** (via Wallonie-Bruxelles International) **permettent déjà de financer la mobilité de postdoctorantes et postdoctorants étrangers**. La ministre déclare ne pas avoir actuellement été sollicitée pour des budgets complémentaires à ce sujet.

« En matière d'identification des chercheuses et chercheurs en danger, il est utile de noter que **le réseau Scholars at Risk dispose d'une large expertise** en la matière. D'autres critères pourront cependant être établis par nos établissements.



Un nouveau groupe de travail axé sur la thématique des académiques et chercheurs en danger est programmé pour la rentrée 2021-2022. Cet espace d'échanges aura notamment pour mission de discuter des initiatives à prendre en faveur de ce public ainsi que de permettre un partage d'expertise concernant l'accueil d'académiques et de chercheurs en danger. Si toutes les universités ne sont pas membres du réseau Scholars at Risk, elles sont *de facto* associées à l'ensemble des initiatives portées en faveur des académiques et chercheurs en danger.

Enfin, l'accueil des étudiants chercheurs académiques et de leur famille relève en premier lieu des compétences du secrétaire d'État à l'Asile et la Migration. Comme annoncé, je l'ai interpellé à ce sujet en lui demandant de porter une attention particulière à la situation des enseignants, chercheurs et étudiants afghans en danger, dans le cadre des dialogues et négociations qui se tiendront sur cette question aux niveaux national et international. »

Réponse de la députée :

« J'aimerais savoir combien de postes sont réellement prévus. Nous sommes déjà à la rentrée 2021-2022, il semble donc important d'avancer rapidement pour être en mesure de leur offrir le meilleur soutien.

Je vous engage également à réfléchir à la pérennité du mécanisme. Souvent, un soutien est octroyé durant deux ou trois ans. Ensuite, les personnes sont abandonnées à leur sort ; une décision dommageable pour la poursuite de leur carrière académique, leur insertion et la possibilité de mettre leurs compétences au service des universités. »

2. Question du député Martin Casier (PS) :

« Évolution vers une science plus ouverte et égalitaire »

« En avril dernier, le rapport annuel relatif aux coûts de publication a été déposé au gouvernement. Il soulignait que **la "mise en place du décret du 3 mai 2018 visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (open access), dit décret Open Access, a permis de faire des avancées considérables en matière d'accès ouvert à la production scientifique en Fédération Wallonie-Bruxelles"**. Il a également établi qu'il était **possible d'aller plus loin dans le processus**. En outre, il mettait notamment en avant une ambiguïté par rapport aux listes de publication qui doivent être utilisées pour servir de base à l'évaluation. Afin de lever cette imprécision, **un groupe de travail a été mis en place** ».

Produire une science plus ouverte et plus accessible, « en évitant les monopoles des grandes revues scientifiques hors de prix » et en mettant en place un système d'évaluation moins quantitatif de la recherche, est un défi primordial. Quand le groupe de travail remettra-t-il ses conclusions ? Où en sont les travaux d'évaluation menés au sein du Comité de l'Espace Européen de la Recherche et de l'innovation (CEER) ? **Quels sont les éléments retenus pour la stratégie de la FWB en la matière ?**

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :



Le groupe de travail chargé de l'évaluation des effets du décret vient de débiter sont travail et ses recommandations sont attendues pour la fin de l'année. Parallèlement, le groupe de travail permanent du CEER a publié son propre rapport, incluant une série de recommandations visant à promouvoir simultanément la science ouverte et l'égalité de genre – les deux thématiques contribuant « de manière complémentaire à des écosystèmes de la recherche plus équitables et inclusifs ». **Six principes généraux y sont dévoilés :**

- Favoriser la diversité des écosystèmes de recherche ouverte
- Promouvoir l'inclusion et la participation collective dans la conception de la science ouverte et des politiques d'évaluation de la recherche
- Encourager une politique, une attitude responsable dans l'évaluation de la recherche
- Favoriser la transparence dans l'évaluation de la recherche et la confiance dans la valeur ajoutée de la science ouverte et de l'égalité des genres
- Fournir les bonnes incitations à travers l'évaluation
- Créer un cercle vertueux entre la formation et l'évaluation

« Le président de ce groupe de travail a été invité par le groupe de travail "Science ouverte" du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) à présenter et à discuter ce rapport. **L'ambition est de considérer dans quelle mesure et à quels égards les recommandations sont transposables à la situation de nos universités.** »

Source au Parlement de la FWB : <http://archive.pfwb.be/1000000020ce093>



www.observatoire.frs-fnrs.be



www.facebook.com/observatoireFNRS



<https://twitter.com/ObsFNRS>